

LE P'TIT MOT de BAZOCHES

JUILLET 2019

Edito

Nous voici déjà au milieu de l'année 2019. Nous sommes heureux de vous adresser ce p'tit mot de Bazoches avec son lot de nouvelles de la vie du village. Beaucoup d'infos, beaucoup de recommandations. Le plus sympa serait d'en parler de vive voix, au repas du 13 Juillet.

Nous vous y attendons nombreux, dans la cour de récréation, avec une salade ou un dessert à partager. La municipalité fournit les viandes et les boissons. Tout simplement.

Au plaisir de vous rencontrer.

Nicolas DEMOURY



MAIRIE

2 Place Charles Houssel
Tél : 03.23.54.84.24 (répondeur)

mairiebazoches.V@orange.fr

www.bazoches-sur-vesle.fr

Secrétariat de Mairie :

Lundi : 10 h 30 – 11 h 30
Mardi et Jeudi : 18 h 15 – 19 h 15
Mercredi : 9 h 30 – 10 h 30
Anticiper vos demandes pendant les vacances

Numéros d'urgence :

Samu : 15
Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
**Pharmacie de permanence :
3237**

Collecte des deux poubelles le
Jeudi soir
(Les sortir avant 22 h).

Date à retenir

13 juillet : soirée Fête Nationale

19 H 30 rendez-vous à l'école. Repas, (chacun apportera une salade ou/et un dessert, merci de bien marquer vos plats). Le service est assuré par Baz'@mine

22 H 30 : retraite aux flambeaux

23 H 00 : feu d'artifice (au stade, rue des grands jardins)

23 H30 : soirée dansante

14 juillet : cérémonie au monument aux morts à 11 H 30, suivi d'un apéritif

1^{er} septembre : vide-grenier

Vie du village

Dépôt de déchets verts

Le conseil municipal a décidé de rouvrir le dépôt de déchets verts à titre exceptionnel pour répondre aux demandes de quelques habitants. Il reste strictement interdit aux professionnels parce qu'il n'est pas fait pour recevoir de grosses quantités. L'accès au terrain sera limité aux véhicules de moins de 1m90. Il sera ouvert du Vendredi midi au Lundi matin. Il est rappelé que la communauté de communes a la compétence « gestion des déchets ». Tous les déchets verts doivent aller à la déchèterie de Braine. Par ailleurs, la CCVA vend des composteurs pour les tontes et différentes tailles. Le compost est un excellent engrais. *Il est rappelé que le brûlage dans les propriétés est strictement interdits.*

Distribution du pain

Les permanences de pain se poursuivent depuis bientôt un an. Le service est reconnu par tous. Seule petite ombre au tableau, les achats sont assez irréguliers et il est difficile de caler correctement les approvisionnements. En tout cas, le bilan est très positif comme évoqué dans le p'tit mot de Bazoches du mois de Janvier.

Le conseil municipal a décidé d'essayer la formule « distributeur de baguettes » au mois de septembre. Pour ne pas prendre de risque, l'appareil sera loué pendant 6 mois maximum. Nous aurons ensuite une option d'achat. La commune fournira l'électricité et le boulanger gèrera totalement l'approvisionnement de l'appareil et il paiera un loyer à la commune. L'objectif est d'avoir un coût nul pour la commune.

Vie Scolaire

Le regroupement scolaire passe de 5 à 4 classes à la rentrée scolaire. Avec 90 élèves environ, il est difficile de contester le choix de l'inspection académique. Les classes seront donc réparties de la façon suivante : 1 classe à Courcelles (petits), 2 classes à Bazoches et 1 classe à Paars.

PLU (plan local d'urbanisme)

Les travaux continuent. Les avant projets vont partir pour avis auprès des administrations pour vérifier la compatibilité légale et environnementale. Après de très bons échanges lors de la première réunion publique du 23 Mars 2019, il est prévu d'en faire une autre au mois de septembre.

Défibrillateur

Le conseil municipal a décidé d'installer un défibrillateur sur la place de la mairie. Des formations seront prévues pour les habitants désireux de maîtriser son usage.

Vente de l'ancien cinéma

Nous avons été sollicité par une famille mitoyenne qui souhaite acquérir l'ancien cinéma pour le démolir et ainsi agrandir son terrain. Compte tenu de l'état général, de l'emplacement et de l'usage assez modeste, le conseil municipal a décidé de vendre la parcelle bâtie AB 143. En parallèle, la commune va construire un garage de 4mX6m derrière l'école pour y déposer les barrières de sécurité et autres panneaux de signalisation. Le coût de construction sera couvert par la vente et les subventions obtenues.

Voirie

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer des contrats pour différents travaux de voirie :

- Enrobé rue de l'abbé Soret
- Gravillonnage pour une partie de la rue Saint Pierre.
- Réfection du trottoir au coin de la rue Pasteur et le l'impasse Charles Houssel.

Cimetière

Une nouvelle rangée a commencé dans la partie basse du cimetière (rang n°15) Le conseil municipal a donné son accord pour la modification du règlement du cimetière. En effet, il sera possible d'acheter une concession a tout moment. Par contre, le numéro définitif sera attribué uniquement au moment de la construction du caveau dans ce rang 15. Le seul objectif est d'éviter qu'il y ait des « trous » qui génèrent des difficultés d'entretien (tonte et petits écarts entre deux tombes) et rendent les travaux funéraires compliqués (accès uniquement à la brouette). Par contre, le conseil municipal a mis l'accent sur la nécessité de s'occuper des autres sépultures (prolongement ou reprise de concession).

Tracteur communal

Après avoir renouvelé la tondeuse, la commune est à la recherche d'une « belle » occasion pour changer le tracteur. Cela devient nécessaire pour améliorer les conditions de travail de Pascal.

Eglise

Les travaux de toiture sont globalement terminés grâce au soutien financier (90%) de l'état et du département.

Néanmoins, ces églises rurales ne sont plus guère utilisées, surtout en absence de curé dans notre paroisse. Malgré tout, des habitants nous ont sollicités pour organiser deux fois par an une opération « nettoyage » en faisant appel à tous les bénévoles désireux de « donner un coup de main ». La date et les détails techniques seront communiqués en Septembre pour ce premier rendez vous. Bienvenue à tous

Mairie

Le conseil municipal a décidé de changer 5 fenêtres de la mairie (les 3 du haut et 2 coté cour de récréation).

Les travaux ont été attribué à Jean-Marc Couturier, entrepreneur à Bazoches.

Compte administratif

En Avril dernier, le conseil municipal a validé les comptes administratifs de l'année 2018. Le report à nouveau est de 180000 € fin 2018 contre 38000 €

fin 2014. Il faut noter par ailleurs que les dettes (autour de 90000 €) sont stables et que les taux d'imposition votés par la commune sont identiques depuis 4 ans. Toutes les charges sont maîtrisées. Seul, le budget alloué au syndicat scolaire est en augmentation sensible pour assurer un service de qualité (garderie du matin, accueil le mercredi matin, etc..)

Salle polyvalente

Ce printemps, la salle a été louée plusieurs fois à des personnes extérieures au village. Nous avons constaté des comportements sans-gênes et inacceptables. A la demande de plusieurs riverains, le conseil municipal a modifié le règlement de la salle pour éviter les débordements tout en maintenant la possibilité aux habitants de fêter leurs événements familiaux à Bazoches et à des tarifs abordables. Les principales modifications sont :

- Location uniquement accessible aux habitants domiciliés à Bazoches
- Cauton de 1000 € (chèque avec une adresse à Bazoches)
- Fin de la musique à 1 heure du matin
- Impossibilité d'ouvrir les fenêtres coté place.

Association Baz'@nime

Baz'@nime déjà dix ans

Bientôt dix ans que l'association Baz@nime a été créée, en fin d'année 2009, à l'initiative de Denis YVANES, Maire de l'époque. C'est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

Association socioculturelle pour l'animation du village.

Elle a pour but d'animer toute manifestation à caractère associatif : social, culturel et Sportif en relation avec la Mairie de Bazoches sur Vesle et en partenariat avec le CCAS. Elle a aussi pour but d'inciter, de stimuler des manifestations visant à donner une dynamique au village de Bazoches sur Vesle.

Qui sont les membres de l'Association ?

- Président : Christian DROUET,
- Vice-Président : Angélique DEMARLY
- Trésorier : Philippe ENGUEHARD
- Secrétaire : Betty DALANCON
- Membre bureau : Sylvain LEDOUX
- Autres membres : Aurore PATOU, Christelle ROCHAIS, Sylvie VERSBESTEL, Sé-

verine HORBLIN et Nicolas DEMOURY, Maire, membre de droit.

Quelles sont les activités ?

La section gymnastique, les randonnées pédestres, L'association participe à la soirée du 13 juillet, à l'opération « Brioches » organisée par « les Papillons Blancs ».

Tous les ans est organisée une soirée Beaujolais le troisième samedi du mois de novembre, un goûter de Noël pour les enfants de Bazoches en décembre, une chasse aux œufs au moment des fêtes de Pâques, ainsi que la tenue de la brocante le premier dimanche de septembre. Cette année un loto a été organisé, qui a obtenu un joli succès. Loto qui est reconduit pour 2020.

Si vous voulez donner un peu de votre temps, alors n'hésitez pas à nous rejoindre et prenez part de près ou de loin aux instants qui rythment la vie de notre village. Si vous souhaitez des informations vous pouvez nous contacter à baza-nime@hotmail.com ou via le groupe Facebook « Ca bouge à Bazoches »

Une rue à Bazoches

Rue de la Rosière (source Roger Haution)

La Rosière se trouve citée au dénombrement de Jehan de Chalons, sire de Bazoches : « 5 arpents de bois à la Rosière, dessus la Vielz-Chaussée », en 1373. On revoit cette « Rosière » dans une donation de tous ces biens, faite le 11 juin 1767, par demoiselle Antoinette Chartier, veuve de Charles Turlin, vivant laboureur à Bazoches, à Jean-Baptiste Turlin, son petit-fils, à propos d'une partie du village, dont elle est propriétaire, à l'Est de la

place Saint-Rufin et nommée « fief Coquillard ». La « Rosière » aboutit ou borde la Vesle. Cette rivière est parfois homicide : le 10 mars 1817, on enregistre le décès de « Marie-Anne Petit, domestique chez M. Fressancourt, curé-doyen de la commune de Fismes, née à Herpy (arrondissement de Rethel), noyée à la « Rosière-de-Velle » (sic), lieudit la « Rosière du Château ». C'est Pierre Edmond Laures, juge de paix de Braine, qui délivre le permis d'inhumation.

Rappels

Chiens

Un arrêté sur la circulation des chiens existe toujours, et doit être appliqué. Nous rappelons par ailleurs, que les maîtres doivent veiller à ce que les chiens n'aboient pas en permanence. C'est INTOLÉRABLE de laisser son chien toute la journée sans prendre des dispositions de bon sens.

Réglementation des bruits de voisinage : Arrêté préfectoral du 10 avril 2000

Article 8 : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison, de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 08h30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

Rue des Juifs

Nous vous rappelons que la rue des Juifs est interdite à la circulation sauf pour les habitants de cette rue et les Services Publics. Sont considérés comme riverains, les véhicules qui s'arrêtent dans cette rue. Les autres habitants de Bazoches ne sont pas des riverains....

Entretien des abords

Pendant les travaux de la fibre, il est constaté que beaucoup de végétaux débordent sur le domaine public, notamment des arbres et arbustes.

L'entretien est obligatoire et à la charge du propriétaire du terrain. Pour un bon fonctionnement des réseaux, la municipalité sera plus sévère. Prenez les devants.

Entretien des trottoirs.

Il est rappelé que l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants. Merci de faire le nécessaire.

Annonce

AVAV – Les Ateliers des Vallées Ardre et Vesle

Elle permet à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés sociales et professionnelles, d'accéder à un emploi via la formation et l'insertion par l'activité économique.

Cette association est située Rue Joseph Mi-siak à Fismes – Tél : 07 62 90 51 51,

Elle récupère : le polystyrène, les cartons, le plastique, l'électroménager.

<http://www.bazoches-sur-vesle.fr/>

Déjà 15809 visiteurs depuis le lancement. Merci à Philippe EGUEHARD

Vous pouvez retrouver LE PETIT MOT de BAZOCHES sur le site